



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

Compte-rendu détaillé

Présents : Mme M. GOTIN - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET - M. D. ROUSSAUX - Mme M-L. PINGARD - M. E. ALAMAMY - Mme P. DUPUIS - M. F. AUZANNEAU - M. C. GHIS (départ du CA à 19h00)

Absents représentés : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN - Mme E. NOËL par Mme P. DUPUIS - Mme M. GEORGET par M. E. ALAMAMY - M. P. CHAREIL par Mme R. COCHET

Absents excusés : Mme C. FOURIS - M. Y. LERAY

oooooooooooooooooooooooooooo

Mme GOTIN Murielle, Vice-Présidente Déléguée du CCAS ouvre la séance à 18H30

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte rendu de la séance du 23 juin 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1 – Approbation de la convention relative à la « Carte Cinéma Coupole » avec la commune pour la saison 2022 - 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver une convention Cinéma entre le CCAS et la Commune. Depuis de nombreuses années le CCAS et la Scène Nationale de Sénart ont passé une convention pour faciliter l'accès à la culture des familles en grande difficulté en leur proposant un tarif préférentiel pour le cinéma et les spectacles.

Le cinéma de la Coupole a été repris par la Commune depuis septembre 2015. Pour pérenniser cette action il convient de conclure une convention annuelle avec la Commune afin de permettre aux personnes bénéficiaires de minima sociaux de pouvoir accéder au cinéma.

Pour la saison 2022/2023, la Commune de Combs-la-Ville propose un tarif préférentiel de 4 euros au lieu de 6 euros. Il est proposé une prise en charge du CCAS de 2 €. Le coût d'une séance de cinéma sera donc de 2 € pour le bénéficiaire.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2 – Acceptation d'un don au profit du CCAS

M. PICOVSKY a émis le souhait de faire un don de 1 000 euros au CCAS afin de remercier la ville de l'hommage qu'elle rend à la mémoire de son grand-père, Albert MARGOLINE, assassiné par les allemands en août 1944 à Combs-la-Ville, lors des commémorations du 8 mai.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter définitivement le don consenti à titre gratuit, sans charge ni condition.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 3 - Attribution des aides facultatives

Départ de M. GHIS au dossier n° 4

Aides financières : dossiers présentés 8 – dossiers acceptés 6

3 dossiers : **Pour 13** Contre 0 Abstention 0

1 dossier ajourné : **Pour 13** Contre 0 Abstention 0

3 dossiers : **Pour 12** Contre 0 Abstention 0 (départ de M. GHIS au dossier n° 4)

1 dossier (refusé) : Pour 0 **Contre 12** Abstention 0

DÉCISION						
	Dossiers présentés	<i>partiel</i>	<i>rejet</i>	<i>prêt</i>	<i>report</i>	Dossiers acceptés
Alimentation		0	0	0	0	0
Assurances		0	0	0	0	0
CAP		0	0	0	0	0
Divers	2	0	1	0	1	0
Eau	2	0	0	0	0	2
Energie	2	0	0	0	0	2
Formation		0	0	0	0	0
Handicapé		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	0
Loyer	2	0	0	0	0	2
Municipalité		0	0	0	0	0
Obsèques		0	0	0	0	0
Régul.charges		0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0
Transport		0	0	0	0	0
Taxes		0	0	0	0	0
TOTAL	8	0	1	0	1	6

Montant total sollicité : 4 178,05 €

Montant total accordé : 3 342,65 €

INFORMATIONS :

- Remerciement du Secours Catholique, pour la mise à disposition par le CCAS du minibus, qui a rendu possible le départ et retour de vacances pour deux familles.
- Un hommage à Patrick SEDARD sera rendu lors de l'inauguration de la promenade qui portera son nom à la Borne Blanche.
- Les nouveaux élus au Conseil d'administration, seront désignés lors du Conseil Municipal du mois de septembre.
- On procédera à l'élection du nouveau vice-président lors du prochain Conseil d'Administration en octobre.
- L'association **Rebond 77** propose une aide administrative aux personnes souhaitant déposer un dossier de surendettement. L'association tient des permanences sur RDV à la Maison de Justice et du Droit à Pontault Combault (RDV au 01 70 05 45 83).
L'association peut également traiter les dossiers à distance, pour cela il est possible de les contacter par téléphone au 07.67.30.92.54 ou par mail rebond77@orange.fr.

- CAP du mois de Juin : 1 126 €
- CAP du mois de Juillet : 708 €
- CAP du mois d’Août : 1 230 €

Liste des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre de la délégation du Conseil d’Administration du CCAS

Décision 2022/01 – Signature d’une convention de mise à disposition de salle avec l’association REBONDIR.

Décision 2022/02 – Signature d’une convention d’adhésion au S.I.M.T service de santé au travail interentreprises pour les prestations de médecine de prévention.

Décision 2022/03 – Signature d’une convention de mise à disposition de salle au club du 3^{ème} âge.

Décision 2022/04 – Signature d’une convention de formation avec l’association Parole de Femmes LE RELAIS.

Décision 2022/05 – Signature d’une convention de formation avec MF Formation 77 – François MAMMES – Initial.

Décision 2022/06 – Signature d’une convention de formation avec MF Formation 77 – François MAMMES - Recyclage.

Décision 2022/07 – Signature d’une convention de formation avec la Gazette – Groupe Moniteur.

Décision 2022/08 – Suppression de la régie de recettes pour le service des aides sociales.

La séance est levée à 20h15

oooooooooooooooooooooooooooo